

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 12 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Julie MÉNARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Valérie MARSAULT (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

Absents : Mathieu BÉRARD, Jean-Louis CANTET, Gilbert NASARRE et Mathieu POUGNAND.

Secrétaire de séance : Daniel FONTENEAU

OBJET : Demande de subvention au Département des Deux-Sèvres au titre de l'aide à la diffusion artistique en milieu rural pour le concert organisé par le Festin d'Alexandre

Le Maire expose.

La Commune d'Echiré a signé un contrat de cession le 25 septembre 2023 avec Le Festin d'Alexandre, ensemble instrumental spécialisé dans la pratique des musiques anciennes, pour l'organisation d'un concert « L'Europe galante » à la salle communale La Baratte, le dimanche 10 décembre 2023 à 16h30.

Ce contrat de cession présente les modalités financières et organisationnelles de ce spectacle ainsi que les engagements de la Commune et du Festin d'Alexandre.

Le prix de cession de ce spectacle est de 1 490,00 € (dont 150,00 € de frais de déplacement). Pour financer ce spectacle, le Maire informe l'assemblée de la possibilité de solliciter l'octroi d'une subvention de 740,00 € auprès du Département des Deux-Sèvres au titre de l'aide à la diffusion artistique en milieu rural.

Le Maire présente le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES

- Dépense subventionnable : **1 340,00 €** (1490 € - 150 €)

RECETTES

- Subvention du Département des Deux-Sèvres : 740 €

- Autofinancement de la commune : 750 €

Total recettes : **1 490 €**

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **de valider le dossier et le plan de financement présentés ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Département des Deux-Sèvres l'octroi d'une subvention de 740 € au titre de l'aide à la diffusion artistique en milieu rural pour le concert du Festin d'Alexandre et à signer tous les documents nécessaires.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.



[Signature]
Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Fait et délibéré le 20 octobre 2023

Le secrétaire de séance,
Daniel FONTENEAU

[Signature]

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 25 OCT. 2023
Notifié ou publié le : 25 OCT. 2023